

## DECISION DU MAIRE

N° 2025 - 884

DÉCISION PORTANT

ATTRIBUTION  
D'UNE PRESTATION  
ÉDUCATIVE -  
INTERVENTION  
ROBOTIQUE LEGO SPIKE  
A  
LA SOCIÉTÉ  
EDUCATIVE PULSE

LE 24 OCTOBRE 2025

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2334-40 et suivants,

Considérant la volonté du Centre de vie sociale (CVS) Le patio de proposer des actions éducatives et innovantes en faveur de la jeunesse et des familles dans le cadre de sa programmation annuelle,

Considérant l'intérêt pédagogique et ludique de la prestation éducative « Intervention robotique LEGO SPIKE » que propose la société Educative Pulse,

Considérant la nécessité d'intégrer la prestation proposée dans le programme d'animation du CVS Le Patio, le vendredi 24 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures,

Considérant le devis d'un montant de 600 euros établi par La société Educative Pulse,

Considérant que les crédits sont prévus au budget 2025 du CVS Le Patio pour la prise en charge financière de la prestation.

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

D'attribuer à la société Educative Pulse la prestation éducative portant « Intervention robotique LEGO SPIKE », le vendredi 24 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

### Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces portant sur cette animation.

### Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

### Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

### Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

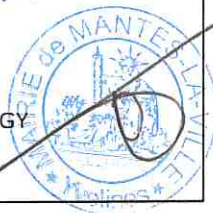
Fait à Mantes-la-Ville, le 03/10/2025

Certifié exécutoire après  
affichage et envoi au  
contrôle de légalité

Le : 20/11/2025

Le Maire,

Sami SAMERGY



Le Maire

Sami DAMERGY

